

Scénario 3 : Un engagement pour faire de l'eau et des milieux aquatiques un atout pour le développement du territoire



Philosophie d'ensemble

Investir l'eau et les milieux aquatiques comme axe de développement territorial et s'engager sur le retour de la baignade

- Le **discours fédérateur du SAGE** : faire valoir un **projet de développement socio-économique qui valorise la fonctionnalité de l'eau et des milieux aquatiques dans ses dimensions sensibles** (paysage, usages, ...)
 - au niveau local : valorisation des usages associés aux milieux aquatiques (**proximité**)
 - à l'échelle du Grand Paris : valorisation de la spécificité du territoire, espaces et services de ressourcement dans un contexte de densité urbaine (**attractivité**)
- Un **SAGE développeur** qui s'appuie sur les politiques de l'eau pour **créer de nouveaux espaces collectifs partagés**
- En lien avec ce positionnement, un objectif phare : **le retour de la baignade en Marne à une échéance donnée**
- **La plus value** du SAGE : **occuper l'interface entre le monde de l'eau et celui du développement territorial**
 - Faire valoir la doctrine du SAGE dans les enceintes où le développement territorial est discuté
 - Approche intégrée qui mêle les compétences du développement urbain à la technicité du monde de l'eau
- Un **positionnement politique affirmé** :
 - pour respecter l'engagement sur le retour de la baignade (actions en assainissement)
 - pour porter l'approche fonctionnelle novatrice en matière d'hydromorphologie et d'hydrologie urbaine

Actions emblématiques de la stratégie

Au-delà du socle, deux axes structurants: **retour de la baignade** et **interface fonctionnalité de l'eau/développement**

- **Retour de la baignade (Marne) : SAGE « pilote »**
 - **Mise en conformité des branchements** sur les secteurs prioritaires, à définir, dans l'optique baignade (feuille de route précise, animation et suivi centralisé, conditionnement des aides)
- **Valorisation de la fonctionnalité eau** dans des espaces publics partagés : **SAGE « intégrateur »**
 - Elaboration d'un référentiel unifié à partir d'une approche paysagère : **étude fondatrice « paysages de l'eau » sur l'ensemble du territoire** qui identifie l'offre de ressourcement, les orientations spatialisées pour développer cette offre, les cadres et dispositifs mobilisables
 - **Marne** : plan de vocation des espaces riverains
 - **Versants et affluents**: trame paysagère mettant en réseau des espaces de l'eau multifonctionnels (ressourcement, ruissellements, continuités, hydromorphologie,...)
 - **Anciens rus**: le SAGE porteur résolu de la recommandation du SDRIF en la matière
 - Promotion d'**opérations ambitieuses en hydromorphologie en lien avec le référentiel**
 - **« Lobbying » dans la conception des documents de planification** territoriale, coordination et conseil pour assurer la bonne insertion urbanistique et paysagère des projets techniques

Atouts

- Une **posture à la fois offensive, proactive et réconciliatrice**
- La mobilisation des objectifs et dispositifs de l'eau pour **des demandes sociales fortes et avérées**
- La possibilité de mobiliser des dispositifs et financement au-delà des politiques de l'eau
- Un **engagement politique sur la baignade à large retentissement** : forte notoriété (rare sinon unique pour un SAGE !) et pression positive pour avancer

Faiblesses / Risques / conditions de succès

- Un discours pour lequel la **légitimité du SAGE n'est pas acquise**
- Un **réseau d'acteurs à constituer** (politique, technique)
- Un **large champ de thèmes, de compétences, d'instances et d'échelles à couvrir**
- **Risque de ne pas respecter l'échéance baignade** → nécessité d'une approche spécifique et vigoureuse sur les branchements
- Une **vigilance institutionnelle nécessaire** pour garantir les bénéfices écologiques d'une approche « paysages de l'eau »
- Un **engagement et un poids politique des porteurs du SAGE nécessaire** pour ne pas être velléitaire

Les outils pour la mise en œuvre du SAGE

STRUCTURE PORTEUSE

- **5-6 ETP**
- **Missions : entre « pilote » et « intégrateur »**
 - Animation de la CLE et de l'Observatoire
 - Animation du contrôle des branchements sur les secteurs prioritaires (pilote)
 - Lobbying et conseil dans les instances de planification : porter et faire valoir le référentiel « paysages de l'eau ». Double voix élu-service.
 - Animation locale : conception et suivi des projets locaux. S'appuie sur une approche et des compétences intégrées eau-paysage-urbanisme
- **Partenariats** forts avec les acteurs de l'aménagement
- **Type de structure** : Syndicat mixte à l'échelle du territoire avec adhésion des CG voir CR où siègeraient des élus en charge des politiques « eau » mais également de l'aménagement urbain
- **Financement spécifique**

PAGD ET REGLEMENT

- Inscrire le **retour de la baignade comme objectif phare** avec les implications qu'il y a derrière
 - Fixer des **grands principes et orientations** qui guideront l'élaboration du référentiel « paysages eau ».
- Notamment : reprise des orientations des documents de planification relatifs aux espaces « eau » :
- ex : disposition du SDRIF sur la réouverture des rus, SRCE

Les modalités et le rôle de la délibération

La CLE : lieu de délibération pour faire valoir la feuille de route « baignade » et le référentiel « paysages de l'eau »

- La CLE **délibère et se positionne publiquement sur les dossiers à enjeux** :
 - sur la **mise aux normes de branchements** en lien avec le retour de la baignade : délibération pouvant aller jusqu'au conditionnement des aides financières
 - sur les **dossiers aménagements** : désigner un « porte parole » de la CLE et préparer le plaidoyer du SAGE
- Les **Commissions Thématiques** préparent les ordres du jour et les délibérations de la CLE : Commission "rivières pour le territoire" et Commission "eau dans le tissu urbain"
- **Fonction d'évaluation, tous les 6 ans**, des actions conduites par les maîtres d'ouvrage, y compris dans le domaine du développement territorial, au regard du référentiel « paysages eau » et de la feuille de route « baignade »